

Transcription : Yves Pauwels

N. B. Seuls les passages en italiques sont de la plume de Jean Bullant

REGLE GENERALE D'ARCHITECTURE  
DES CINQ MANIERES DE COLONNES,  
à savoir Tuscane, Dorique, Ionique, Corinthe et Composite,  
à l'exemple de l'antique suivant les règles et doctrines de Vitruve.

Au profit de tous ouvriers besognant au compas et à l'équerre.

À Écouen par Jean Bullant.

À Paris,  
De l'Imprimerie de Jérôme de Marnef et Guillaume Cavellat,  
au mont Saint-Hilaire, à l'enseigne du Pélican.  
1564.  
Avec privilège du Roi.

f. A 1v<sup>o</sup>

f. A 2

A TRES ILLUSTRE SEIGNEUR  
MESSIRE FRANÇOIS DE MONTMORENCY,  
Maréchal de France, lieutenant et gouverneur pour le roi,  
en la ville de Paris et Île de France,

Jean Bullant son très humble et très obéissant serviteur. S.

*Monseigneur, après si peu de sollicitude requise aux ouvrages à moi commandés par Monseigneur le Connétable, votre très cher et honoré père, décoré de toute vertu, lequel m'a toujours occupé et entretenu aux œuvres de son château d'Écouen, afin de ne me consommer en oisiveté (d'autant que la plupart du temps me restait sans autre occupation) je me suis employé à réduire en telle pratique, que la capacité de mon petit entendement l'a su comprendre, et même en grand volume, cinq manières de colonnes selon la doctrine de Vitruve, c'est à savoir, tuscane, dorique, ionique, corinthe et composite, accompagnées d'autres, suivant chacune son ordre, que j'ai mesurées à l'antique dedans Rome, comme au théâtre de Marcellus, lequel se voit décoré d'un ordre dorique et ionique fort loués, au temple de Fortune Virile, auquel y a un ordre ionique, et au Panthéon (autrement dit Rotonde) qui fut jadis enrichi d'un ordre corinthien bien estimé. Vrai est, Monseigneur, que cet œuvre est plus duisant et convenable pour artisans qui besognent au compas et à l'équerre (pour lesquels je me suis principalement travaillé) que pour les grands seigneurs, qui toujours sont empêchés aux affaires qui leur surviennent d'heure à autre, en l'administration de la République. Ce néanmoins je me suis tant fié de votre bonne et vertueuse affection, Monseigneur, envers tous hommes studieux des arts et sciences libérales, que j'ai bien osé vous dédier, offrir et présenter, ce mien labeur, quelque simple et mécanique qu'il soit. Car quand je suis venu à remémorer comment mondit Seigneur le Connétable daigna bien tant s'abaisser que de lire un petit traité de géométrie et horologiographie, que je lui dédiai, comme son très humble et obéissant sujet, je me suis du tout assuré que vous, Monseigneur (auquel on voit reluire toutes les vertus d'un tel et si excellent père) ne dédaignerez non plus ce mien nouvel ouvrage, lequel très humblement je vous présente, Monseigneur, qui êtes le vrai protecteur des hommes aimant la vertu. Suppliant votre excellence, que votre bon plaisir soit le recevoir d'aussi bonne affection que le vous présente votre très humble et très obéissant serviteur. Et si tant est que telle grâce me soit faite, je consommerai le reste de ma vie en ce que je connaîtrais vous pouvoir être agréable, et même à prier le Créateur pour votre très bonne prospérité et santé.*

*D'Écouen, l'an de grâce mil cinq cent soixante-quatre.*

[f. A 2v<sup>o</sup>]

JEAN BULLANT STUDIEUX D'ARCHITECTURE  
AUX LECTEURS SALUT.

*Messieurs, ce peu que mon petit entendement a su comprendre ès livres de Vitruve, conjoint à ce qu'ai pu pratiquer à l'antique, m'a induit et sollicité de m'employer plus hardiment à réduire les cinq manières de colonnes, qui sont tuscane, dorique, ionique, corinthe, et composite, selon la doctrine dudit Vitruve, suivant lequel j'ai fait cinq figures de colonnes en différence de hauteur, pour donner plus clairement à entendre quel rétrécissement doivent avoir les principales parties de chacune, comme sont l'architrave, la frise et corniche, en égard à ladite hauteur, et ce en chacune des cinq manières susdites. Au moyen de quoi chacun pourra bien aisément connaître comme se doit conduire l'ordre dont il se voudra servir, moyennant que celui qui en voudra faire son profit ne soit ignorant de perspective. Car autrement ne pourra rien pratiquer à propos, si ce n'est par accident. Et quant aux parties, genres et symétries d'icelles, je me suis délibéré les déclarer et traiter suivant ce qu'en a écrit cet excellent architecte Messire Léon Baptiste Albert, lequel a doctement et amplement déduit toutes ces choses en son septième livre de bien bâtir, traduit par Jean Martin parisien, auquel en est due grande louange par les studieux d'architecture, pour avoir par lui éclairci et mis en notre vulgaire un si excellent livre, avec plusieurs autres, desquels un chacun peut recevoir très grand plaisir et contentement. Or, Messieurs, je veux bien vous avertir que ma principale intention, en ce mien nouvel œuvre, a été de travailler pour les ouvriers (car les hommes doctes en cet art n'ont besoin de mes écrits) afin de leur donner à entendre quel a été le jugement de nos bons maîtres antiques. Et pour accompagner lesdits cinq*

*ordres, il m'a semblé convenable de réduire à mon pouvoir les ordres plus loués qui se voient à Rome à l'antique, comme sont un ordre dorique, deux ordres ioniques, deux ordres corinthés et un ordre composite, suivant et ainsi que moi-même les ai mesurés et pratiqués, avec leur symétrie amplement déduite selon chacun ordre, et ajoutant au tout une si bonne déclaration pour chacune figure que ceux qui ont la pratique du compas, n'auront besoin d'autre lecture ; qui cause que je ne me suis plus longuement arrêté à écrire comme il faut prendre leur mesure en chacun ordre, d'autant que toutes les figures sont tellement réduites en grand volume et diversifiées en plusieurs sortes, qu'elles ne requièrent plus ample et spéciale déclaration, m'assurant que le seul compas suffira pour en donner raison et intelligence aux ouvriers. Et qui voudra chercher curieusement avec le compas, il trouvera que le tout se rapportera selon les règles de Vitruve. Au surplus Messieurs, je vous supplie ne me vouloir imputer à présomption aucune cette mienne entreprise, ni m'estimer si téméraire que de vouloir corriger les inventions et ouvrages antiques, car mon intention ne fut donc autre que de faire connaître (tant qu'en moi est) les choses qui sont bien ou mal entendues, désirant par ce mien labeur donner occasion aux hommes studieux et mieux exercés en cet art, de nous éclaircir de plus en plus cette noble discipline et règle de Vitruve, nous recueillir tant de belles fleurs, desquelles on voit les champs fertiles de ces bons auteurs être semés, faire venir à la con-*

f. A 3

*naissance de tous une infinité d'autres inventions, qui serviront à la postérité, et ne se point montrer chiche des dons de grâce par eux libéralement reçus, tant de Dieu que de nature. Quant à moi je supplie être excusé si n'ayant atteint la perfection que j'eusse bien désirée pour le profit des ouvriers, si j'ai oublié quelque chose en la distribution et mesure de ces ordres, et n'ai si clairement exposé le texte qu'il n'y soit demeuré quelque obscurité, ainsi que de soi-même il est bien mal aisé à entendre. Et où il adviendrait qu'aucun malveillant me voulût pour cela blâmer, je lui prie remettre doucement le différent aux hommes doctes et se parforce de mieux faire, afin que les choses soient entendues de mieux en mieux à un chacun. Il vous plaira donc, Messieurs, prendre en bonne part mon bon vouloir en ce peu de pratique, que Dieu m'a donné moyen vous déclarer pour vous en servir, si besoin est, lequel je prie en faire la grâce à ceux qui le désirent. D'Éconen l'an de grâce mil cinq cent soixante-quatre.*

#### PRIVILEGE DU ROI.

Charles par la grâce de Dieu Roi de France, aux prévôts de Paris, sénéchaux et Lyon et de Poitou, et à tous nos autres baillis, sénéchaux, prévôts, juges ou leurs lieutenants, et autres nos justiciers et officiers, et à chacun d'eux, si comme à lui appartiendra, salut et dilection. Notre cher et bien aimé maître Jean Bullant, architecte de notre très cher et très aimé cousin le duc de Montmorency, pair et connétable de France, nous a fait entendre qu'il a fait et composé un livre intitulé « Les cinq manières de colonnes, en cinq volumes, à savoir Tuscanne, Dorique, Ionique, Corinthe et Composite, à l'exemple de cinq autres ordres antiques, suivant la règle générale de Vitruve » ; lequel livre, pour le bien et profit de la République, il a délibéré faire imprimer à ses propres coûts et dépens. Et pour ce qu'il doute que l'ayant mis en lumière, un chacun des imprimeurs de notre Royaume le veuille indifféremment imprimer, et icelui exposer en vente, et par ce moyen le frustrer du fruit de ses labeurs et de la récompense qu'il prétend tirer des frais et mises qu'il lui conviendra faire à l'impression dudit livre, il nous a très humblement fait supplier et requérir lui vouloir octroyer et impartir sur ce nos lettres de provision nécessaires.

Pour ce est-il que nous inclinant libéralement à la requête qui nous a été faite par notre dit cousin en faveur dudit Bullant, à icelui avons permis et octroyé, permettons et octroyons par ces présentes qu'il puisse et lui loise faire imprimer ledit livre par tel ou tels (*sic*) libraires ou imprimeurs que bon lui semblera, pour le temps et terme de dix ans prochainement venant, ensuivant et consécutifs à commencer du jour que ledit livre sera achevé d'imprimer. Et avons inhibé et défendu, inhibons et défendons par ces présentes à tous autres imprimeurs et libraires de cestui notre Royaume, quels qu'ils soient, que durant ledit temps de dix ans ils n'aient à imprimer n<i> faire imprimer ledit livre sans le congé et licence dudit maître Jean Bullant, n<i> icelui mettre n<i> exposer en vente, imprimé d'autre que de celui ou ceux qui auront eu charge de lui de l'imprimer et que ce ne soit de leur vouloir et consentement ; et ce sur peine de confiscation desdits livres et d'amende arbitraire. Si voulons et vous mandons, et à un chacun de

vous, si comme à lui appartiendra, que de nos présentes permissions, octroi, et du contenu ci-dessus, vous faites, souffrez et laissez ledit maître Jean Bullant et ledit imprimeur ayant charge de lui d'imprimer icelui livre, jouir et user pleinement et paisiblement durant ledit temps, et ainsi que dessus est dit, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements au contraire, en procédant à l'encontre de ceux que trouverez contrevenir au contenu de ces dites présentes par confiscation desdits livres et adjudication de ladite amende : car tel est notre bon plaisir, nonobstant quelconques ordonnances, restrictions, mandements et défenses à ce contraires. Donné à Paris, le IX jour de décembre, l'an de grâce mil cinq cent soixante trois, et de notre règne le quatrième.

PAR LE ROI,  
DE L'AUBESPINE.

Ledit Jean Bullant a transporté ledit privilège à Jérôme de Marnef ou Guillaume Cavallat le XXXI de décembre 1563. Et fut achevé d'imprimer ledit livre le huitième de juillet 1564.

[f. A 3v°

Illustrations :] « Thuscane. » / « Dorique. » / « Ionique. »

f. A 4

[Illustrations :] « Corinthe. » / « Composite. »

La première et plus ancienne colonne, qui est plus forte et plus durable à la peine, et plus résistante à vieillesse, fut appelé dorique premièrement, inventée d'un prince nommé Dorus, fils d'Hellen et d'Optique la Nymphé, régna jadis en Achaïe, et si tenait tout le pays de Péloponnèse. Ce prince édifia en Argos (ville très ancienne) un temple à la déesse Juno<n>, lequel de fortune fut fait à la mode que nous disons dorique. Après en d'autres cités d'Achaïe en furent bâtis de semblables, n'étant encore trouvée la raison des symétries. Mais après que les Athéniens par les réponses de l'oracle d'Apollo<n> en l'île de Delphos, eurent avec le commun consentement de toute la Grèce mené pour une fois en Asie treize troupes ou colonies de nouveaux habitants, et à chacune ordonné certains ducs ou capitaines pour les gouverner, la souveraine autorité fut baillée à Ion, fils de Xuthus et Creüsa, lequel ce même dieu Apollo<n> avait pareillement en ses oracles avoué pour son fils. Cestui-là prit la charge de conduire ces colonies en Asie, où il occupa incontinent les frontières de Carie, et y bâtit des cités magnifiques comme Éphèse, Milet, Myonte (qui depuis fut abîmée en mer, et de laquelle iceux Ioniens annexèrent à ladite Milet le temporel et les choses sacrées), Priène, Samos, Téos, Colophon, Chi<o>s, Érythrée, Phocée, Clazomène, Lebèd<os> et Mélite, qui aussi par le commun accord de toutes ces cités fut entièrement détruite et mise bas, par guerre signifiée à jour préfix (*sic*), à l'occasion de l'arrogance et témérité de ses habitants ; puis en son lieu par l'intercession du Roi Attalus et de la Reine Arsinoé, la ville de Smyrne fut reçue entre les Ioniennes. Ayant donc les citoyens de ces cités chassé à force d'armes les Cariens et Lélèg<es>, peuples barbares de longtemps résidant en ces pays, les victorieux appelèrent la contrée Ionie, du nom de leur souverain, puis y édifièrent aucuns temples pour honorer les Dieux immortels, et singulièrement Apollo<n> Panionius, l'édifice duquel fut conduit à la semblance de celui qu'ils avaient vu en Achaïe, et pour cette raison le nommèrent Dorique.

[f. A 4v°

Illustrations :] « Thuscane. » / « Dorique. »

f. B

[Illustrations :] « Dorique selon la doctrine de Vitruve. »

Or est-il que quand ils y voulurent dresser des colonnes, ces bonnes gens, ne sachant quelles symétries ils leur devaient donner, pri<r>ent leurs mesures dessus le corps de l'homme, et trouvèrent que depuis l'un de ses côtés jusques à l'autre c'était la sixième partie de sa longueur, et que depuis le nombril jusques aux reins, cela faisait une dixième, chose que nos expositeurs des Saintes Lettres ayant bien observé, estimèrent que l'arche faite au temps du Déluge fut comprise sur la figure de l'homme. Et peut-être que les ouvriers qui vinrent puis après, ordonnèrent que les mesures d'icelles leurs colonnes seraient faites en sorte que les unes auraient six fois la hauteur de

leur empiètement, et les autres dix. Mais par après avertis par un instinct naturel, né en l'entendement de la personne (par lequel les convenances s'aperçoivent, ainsi qu'avons dit) que d'un côté si grande épaisseur de colonnes, et d'autre si grande grêleté étaient mal séantes, rejetèrent toutes les deux susdites manières, et à la fin jugèrent qu'entre ces deux extrémités ou excès gisait la séance et bonne grâce d'icelles colonnes telles qu'ils la cherchaient ; et pour ce faire en premier lieu suivirent les Arithméticiens, joignant ensemble ces deux extrémités, qui faisaient seize, puis partirent par la moitié la somme toute entière qui leur fit voir par évidence que le nombre de huit était également distant dudit six et du dix, puis en suivant cela donnèrent à la longueur de la colonne huit fois le diamè-

[f. B 1v°

Illustration :] « Dorique selon la doctrine de Vitruve. »

tre de la base, et la nommèrent Ionique. Après pour rhabiller l'ordre Dorique, appartenant aux édifices de grosse masse, ils firent tout n<i> plus n<i> moins. Car le nombre de six fut par eux ajouté avec ce huit, si qu'il en procéda quatorze, lequel se divisa en parties égales, qui furent sept pour chacune, et l'un de ceux-là se donna au bas de la tige dorique, pour en sextupler la hauteur. Finalement pour proportionner les plus grêles colonnes qu'ils nommèrent corinthiennes, ils assemblèrent le huit des Ioniques avec le dix assigné à cet ordre, et cela donna dix-huit, qui fut aussi parti en deux, si que c'était neuf par moitié, lequel nombre fut appliqué à la hauteur du corps de la colonne, multiplié par soi à son empiètement. Ainsi les ioniques eurent de long huit fois le diamètre de leur base, les doriques sept, et les corinthiennes neuf. Voilà comment la colonne dorique fut premièrement formée sur la proportion de l'homme.

f. B 2

[Illustration avec légende erronée :] « Cet ordre dorique est au théâtre de Marcellus à Rome fort loué des bons architectes. »

[f. B 2v°

Illustration :] « Dorique. »

### Des parties d'une colonne, ensemble des chapiteaux et de leurs genres.

Quand on a mesuré les intervalles, il faut dessus y asseoir les colonnes qui doivent soutenir la couverture. Et certes il y a grande différence entre colonnes et pilastres, même encore aux couvertures, à savoir si elles sont par dessus recouvertes d'arches ou d'architraves, car sans point de doute lesdites arches et pilastres sont propres aux théâtres, et pareillement aux basiliques, icelles arches ne sont pas hors d'estime. Mais en tous les excellents ouvrages de temples, on n'y a point vu jusques à présent portiques autres que travaillés ou planchés.

Maintenant donc je veu<x> parler des parties de la colonne. Premièrement il y a le plinthe d'en bas, sur quoi s'assied la base, dedans laquelle se met la tige. Après le chapiteau, plus l'architrave, en qui viennent à poser les bouts des soliveaux armés d'une lisière ou bande plate de moulure, et encore par-dessus tout cela gît la corniche, que les aucuns nomment couronne. Or je vais commencer par la déduction des chapiteaux, à cause que ce sont ceux qui font le plus varier les colonnes. Toutefois avant la main je prie tous ceux qui transcriront ce mien livre, qu'ils mettent tout au long les nombres, dont en cet endroit je ferai mention, et ne veuillent rien abréger par figures ou caractères, ains ne leur soit moleste d'écrire, douze, vingt, quarante, et ainsi des autres, non pas xii, xx, xl ou semblables.

La nécessité apprit aux anciens à mettre des chapiteaux sur les colonnes, afin que les tranches des architraves ou sommiers pussent poser dessus, et s'y conjoindre. Mais au commencement c'était un billot de bois carré, difforme et de mauvaise grâce. Que (si nous voulons croire aux Grecs) les Doriens premiers inventèrent de faire quelque ouvrage alentour pour un petit adoucir ce billot, afin que cela eut apparence d'un vase arrondissant couvert d'un couvercle carré. Et pour ce que de prime face il leur sembla un peu trop court, ils lui firent le col plus long. Tôt après les

Ioniens ayant vu les ouvrages doriques, approuvèrent bien ces vases pour chapiteaux. Mais non leur nudité, ni cette adjonction de col, ains en leur place y mirent une écorce d'arbre, laquelle pendait tant d'une part que d'autre, et se retournait comme une anse, pour enrichir les côtés de leur vase. Conséquemment les Corinthiens succédèrent, au moins un ouvrier d'entre eux nommé Callimaque, lequel ne fit comme les précédents des vaisseaux évasés, mais se servit d'un égayé et de bonne hauteur, revêtu de feuilles tout entour, pour autant que cela lui plut,

f. « A 3 » [en réalité B 3]

[Illustration :] « Cet ordre dorique est antique. »

[f. B 3<sup>v</sup>°

Illustration : ordre du théâtre de Marcellus]

l'ayant ainsi vu sur le sépulcre d'une jeune fille, où d'aventure était percrue une herbe dite acanthe, autrement branque ursine, laquelle revêtait tout le corps du vaisseau. Trois sortes donc de chapiteaux furent en ce point inventées, et reçues en usage par les bons ouvriers de ce temps-là. Ce nonobstant je trouve que le dorique avait été longtemps auparavant pratiqué entre nos Étrusques, mais je ne m'arrêterai à si petit de chose, ains sans plus déduirai ces trois, à savoir le dorique, le ionique et le corinthien.

Or d'où pourriez-vous estimer que soit procédé le grand nombre des autres chapiteaux de formes différentes qui se voient tous les jours en plusieurs ouvrages ? Quant à moi, je suis d'avis qu'il n'est venu sinon des bons esprits qui se sont travaillés pour inventer des nouveautés ; toutefois quoi qu'ils aient su faire, encore ne s'est trouvée aucune mode que l'on puisse à bon droit estimer autant que celles-là, si ce n'est une que j'ose bien nommer italienne, afin que l'on ne pense que toute la louange d'invention soit due aux étrangers. Sans point de doute cette mode a mêlé avec la joliveté corinthienne, les délices ioniques ; et en lieu des anses pendantes, a mis des volutes ou carto<u>ches, tellement qu'il s'en est fait un œuvre singulièrement agréable, et bien approuvé entre tous.

Mais maintenant pour venir aux colonnes, je dis que pour leur donner grâce, les architectes ont voulu que sous les chapiteaux doriques fussent mises des tiges portant en leur empiètement une septième partie de toute leur longueur, les ioniques eussent une neuvième, et les corinthiennes leur huitième en diamètre par en bas. Sous toutes ces colonnes leur plaisir fut mettre des bases égales en hauteur, toutefois différentes en moulures. Que vous dirai-je plus ? Tous ces inventeurs ont été dissemblables en ce qui concerne les linéaments des parties ; mais quant à la proportion des colonnes, ils sont pour la plupart convenus ensemble, car tant les Doriens, Ioniens que Corinthiens approuvèrent les traits de colonnes, et en ce pareillement se sont-ils accordés ensemble (en ensuivant la nature) que les troncs des colonnes fussent tenus plus menus par haut que par bas. D'autres, pour ce qu'ils entendaient que les choses vues de loin, et (par manière de dire) quasi comme d'un œil lassé, se montrent moindre qu'elles ne sont, ordonnèrent par mûre délibération que les colonnes hautes ne fussent pas si menus par haut que les plus courtes ; et à cette cause fut fait que le diamètre de l'empiètement (si la tige doit avoir quinze pieds de longueur) serait parti en douze divisions égales, dont il en faut donner les onze au bout d'en haut, et non point davantage. Mais si elle est de quinze à vingt pieds, il convient partir le

f. B 4

[Illustration :] « Cet ordre dorique est au théâtre de Marcellus à Rome fort loué des bon architectes. »

[f. B 4<sup>v</sup>°

Illustrations : profil d'entablement dorique, schéma des cannelures doriques, profils de la base attique et de la base « ionique » d'Alberti]

diamètre de bas en treize, et en donner les douze au haut. Plus si elle porte de vingt à trente pieds, ce diamètre de l'empiètement doit avoir dix-huit parties, et le bout d'amont seize. Après si elle est de trente à quarante pieds, il faudra diviser le diamètre en quinze, et en bailler les treize au bout d'en haut. Outre si elle monte de quarante à cinquante, le diamètre d'en bas sera parti en huit modules, dont le bout d'en haut en aura sept ; et ainsi des autres, car il se faut ranger à ce que tant

plus la colonne est longue, plus doit-elle être grosse par en haut. Et certes tous les architectes se sont accordés à cela ; toutefois en mesurant les bâtiments antiques, j'ai trouvé que ces règles n'ont pas toujours été justement observées. *Et néanmoins les ai faits selon les règles de Vitruve, comme verrez ci-après par les figures.*

Des linéaments des colonnes en toutes leurs parties,  
ensemble des bases, avec leurs moulures, bosels, armilles ou anneaux, frises,  
ou latastres, petits carrés, tailloirs, membres ronds, filets ou petits carrés, nacelles,  
gueules droites, et gueules renversées, que l'on dit en un mot doucines.

f. C

Je recommencerai en cet endroit à parler des linéaments des colonnes. Je prendrai entre les sortes de colonnes celle dont les antiques se soulaient plus communément servir en bâtiments publi<c>s, et cette-là sera moyenne entre les plus grandes et plus petites, c'est à savoir de trente pieds de haut, dont je diviserai le diamètre du bout d'en bas en neuf parties toutes égales, et en donnerai huit à celui du bout d'en haut, ainsi sera la proportion gardée comme de huit à neuf, que l'on nomme sesquioctave. Puis je ferai par égale proportion que le diamètre du rapetissement par en haut se rapportera à celui de bas, qui est (comme dit a été) de huit à neuf, car autant en a la plante. Derechef j'accorderai ce diamètre du bout d'en haut avec celui auquel la tige se commence à diminuer, et en ferai une sesquiseptième ; puis je viendrai aux autres linéaments des parties pour dire en quoi et comment ils diffèrent.

Les moulures de la base sont le plinthe, le bosel et la nacelle. Icelui plinthe est une platine carrée mise en la partie de bas, comme pour soutenir le faix, laquelle je nomme latastre, à raison que de tous côtés elle s'étend en largeur. Les bosels sont ainsi que gros anneaux de chaîne, sur l'un desquels s'assied ou plante la tige de la colonne, et l'autre pose sur le plinthe. La nacelle est un canal creux, mis entre ces bosels, comme serait la concavité d'une poulie.

Maintenant entendez que toute la raison de mesurer les parties a été prise sur le diamètre de l'empîement de la colonne, et ainsi l'instituèrent les Doriques. Leur plaisir fut de donner de haut à toute la base la juste moitié du diamètre bas de la colonne. En cette base ils voulurent le latastre ou plinthe large en carré, de mesure telle qu'il portât un diamètre et demi tout entier de l'empîement, ou pour le moins un diamètre et un tiers. Après ils divisèrent la hauteur de la base en trois parties, et en donnèrent l'une à l'épaisseur de ce latastre ou plinthe, et par ainsi toute la hauteur d'icelle base fut triple à l'équipollent du latastre, la hauteur duquel pareillement se rendit triple au respect de toute la base. Après ils divisèrent le reste de la base en quatre, et en donnèrent une au bosel de dessus, puis encore partirent-ils en deux ce qui demeurait entre icelui bosel et le latastre, autrement plinthe, et en baillèrent l'une au bosel de bas et le résidu à la nacelle constituée entre deux. Cette nacelle a en ses extrémités deux petits carrés comme lisières, à chacun desquels fut donné une septième partie de la largeur à elle assignée, le demeurant est encavé.

Or ai-je dit qu'en tout bâtiment, quel qu'il soit, l'on doit soigneusement prendre garde à ce que jamais rien ne porte à faux, ains que tout ce qu'on met l'un sur l'autre, ait correspondance au massif. Et certes il y aura du faux, si le cordeau à plomb mis contre la face de quelque moulure trouve en pendant du vide entre lui et les autres choses qui seront au-dessous. Cela fait que les ouvriers antiques voulant caver ce creux de la nacelle n'allèrent jamais plus en profond que là où devait correspondre le massif de la charge.

Les bosels auront de saillie une moitié avec la huitième partie de leur épais ; et quant à celui de dessous, sa circonférence ou rondeur s'étendra des quatre côtés sur les vives arêtes du latastre le supportant.

Voilà comment les Doriques se gouvernèrent en cet endroit, chose que les Ioniens approuvèrent ; mais leur volonté fut de doubler les nacelles, et entre deux y mirent des astragales ou anneaux ; par ainsi donc leurs bases eurent de hauteur le demi-diamètre de l'empîement de la colonne, et divisèrent cette hauteur en quatre, dont ils en donnèrent une à l'épais du latastre, et de large onze quarts en tous sens ; au moyen de quoi l'on peut voir que toute la hauteur de leur

susdite base portait quatre et la largeur onze. Le reste de cette hauteur, non compris le latastre, ils le divisèrent en sept parties, et en donnèrent les deux à l'épaisseur du bosel de bas ; puis encore mesurèrent le demeurant de la base en trois, de quoi la tierce de haut fut baillée au bosel de dessus, et les deux au-dessous distribuées tant aux nacelles que astragales, qu'ils firent par cette raison, à savoir que l'espace d'entre iceux bosels serait divisé en sept parties, desquelles on en donnerait une à chacun des anneaux, et le reste s'appliquerait par égales portions aux deux nacelles. Puis quant aux saillies des membres ronds, ces Ioniens les observèrent n<>i plus n<i> moins que les Doriques, même en creusant ces nacelles, jamais ne les firent aller plus en profond que la ligne perpendiculaire des parties posant

[f. C 1v°

Illustration :] « Mesure de porte dorique convenable pour temples. »

f. C 2

[Illustration :] « Ordre ionique selon la doctrine de Vitruve. »

dessus. Vrai est qu'aux petits carrés ils donnèrent à chacun une huitième partie de la largeur de la nacelle. Toutefois encore se trouva<-t-> il des ouvriers entre eux, lesquels divisèrent la hauteur de la base en seize, non compris en ce le latastre, et en donnèrent quatre au bosel de bas et trois à celui de dessus, à la nacelle inférieure trois et demie et autant à la supérieure, le résidu était pour les petits carrés. Voilà certes comment les Ioniens se gouvernèrent en cet endroit.

Puis les Corinthiens approuvèrent l'une et l'autre de ces bases, à savoir la dorique et la ionique, même en usèrent ordinairement en leurs ouvrages ; voire, qui plus est, en toutes les particularités des colonnes, ils n'y changèrent sinon le chapiteau. Aucuns disent que les Éthuriens ne faisaient en leurs bases le latastre ou plinthe carré, mais tout rond ; ce nonobstant je n'en trouvai jamais parmi les œuvres des antiques ; bien est-il, qu'aux temples ronds, principalement aux portiques ou promenoirs qui les environnaient, iceux nos pères avaient accoutumé de faire leurs bases de sorte que les plinthes continuaient à un même niveau, comme s'ils eussent voulu donner à entendre que cestui-là devait être un perpétuel sujet pour tenir les colonnes en leur hauteur égale. Chose que (à mon avis) ils firent pour ce qu'il leur semblait que les membrures carrées ne convenaient pas bien avec les rondes.

Ce ne sera sinon bien fait de traiter un peu de la grâce convenable à toutes ces moulures, de quoi les ornements particuliers se font. Elles se nomment en premier lieu, la couronne, le tailloir ou tui-

[f. C 2v°

Illustrations :] « Plan du chapiteau ionique. » / « Ionique selon la doctrine de Vitruve. »

leau, le bosel ou membre rond, le filet ou petit carré, la nacelle ou canal, la gueule droite et la gueule renversée, que l'on dit en un mot doucine. Or chacune de ces moulures est un linéament de telle nature qu'il se jette aucunement en dehors, mais par diverses façons de faire ; et qu'ainsi soit, le trait de la couronne représente la lettre latine L. Et n'est point d'autre sorte que le petit carré, sinon qu'elle est plus large. Le tailloir se rejette beaucoup plus en dehors qu'icelle plate-

f. C 3

[Illustration :] « Ionique. »

[f. C 3v°

Illustration : tracé de la volute ionique]

Quant au bosel, j'ai été en doute si je le devais nommer lierre, à raison qu'il s'attache en faisant sa saillie, et est la figure de son forget n<i> plus n<i> moins qu'un C mis au-dessous la lettre, comme vous pourrez voir  $\frac{1}{2}$ . Le petit carré aussi est pareil à une étroite lisière, et quand ce C se met à rebours dessous la lettre L ainsi que pouvez voir figuré  $\frac{1}{3}$  il fait un canal ou nacelle. Mais s'il advient que sous cette L on applique une S en la mode que je vous montre  $\frac{1}{4}$  cela se peut dire gueule droite, et gueule renversée, autrement gosier, considéré qu'il a toute la façon d'un gosier d'homme. Mais si on la met dessous L gisante à l'envers en cette sorte  $\frac{1}{5}$ , cela pour la semblance du ploiement s'appellera onde ou doucine. Davantage les

particularités de ces membrures sont ou toutes planes, ou taillées à demi-bosse, car sur la corniche plate on y met des coquilles, des oiseaux ou des lettres, suivant le plaisir du seigneur de l'ouvrage. Aussi on y fait des dentilles, la raison desquelles est que leur largeur porte justement la moitié de leur hauteur, et le vide d'entre-deux ait deux mesures de la largeur partie en trois. Le rudent ou bosel se fait à ovale, ou bien se recouvre de feuilles. Et si c'est à ovale, aucunes fois sont les œufs tous entiers, et aucunes fois coupés par le bout d'en haut. Sur la lisière ou plate-bande, au-dessous on y met des billettes ou colanes, comme de perles enfilées. Mais quant à la doucine du tailloir ou couvercle, jamais ne se revêt sinon de feuilles ; mais le petit carré se fait toujours tout plan. Voilà certes quelle est la raison pour conjoindre et approprier ces moulures ensemble. Et faut nécessairement que celles qui sont dessus, aient toujours plus de saillie que les autres de bas. Aussi est à noter que lesdits petits carrés séparent ces membrures les unes d'avec les autres, et à bien dire leur servent de ligne vive, qui est la forme supérieure de chacune particularité. Même aussi quand on les voit de front, ils adoucissent et distinguent les entretailures des ouvrages, par quoi raisonnablement leur est donné en largeur la sixième partie du membre à qui on les adjoint, voire fussent dentilles ou ovales ; mais si c'est en doucine, on leur baille volontiers sa troisième partie.

### Des chapiteaux dorique, ionique, corinthe et italique.

Je retourne maintenant aux chapiteaux, et dis que les Doriciens firent le leur aussi haut seulement que la base, laquelle hauteur ils divisèrent en trois parties, dont la première fut donnée au tailloir, la seconde au vase ou balancier, et la tierce à la frise ou gorgerin du chapiteau étant sous ledit vase. La largeur de ce tailloir eut d'étendue en son

f. C 4

*J'ai pris cette volute ionique au Vitruve qu'a traduit Daniel Barbaro, gentilhomme vénitien, afin de ne frauder personne de sa due louange, j'ose bien dire que homme ne l'a point faite selon l'entente de Vitruve, tournée si parfaitement bien que cette-ci, dont mérite grande louange et remerciement aux studieux d'Architecture.*

[Illustration :] « Plan du chapiteau ionique du temple de Fortune Virile. »

carré, le diamètre tout entier avec une sixième partie du demi-diamètre de l'empiètement de la colonne. Les membrures de ce tailloir sont la cimaise, autrement doucine, et sa plate-bande ou latastre. Cette cimaise comprend en soi la moulure qui se fait d'une gueule droite et d'une renversée, et a de haut deux parties de cinq, en quoi le tailloir est mesuré. Le fond du vase joint aux lignes extrêmes de son couvertoir, et au bas de ce vase il y a trois petits anneaux plats, que l'on appelle armilles ou carcans, dessous lesquels aucuns ouvriers mirent pour ornement un petit colleris amortissant contre la frise ou bien gorge du chapiteau. Cette moulure, pour bien faire, ne doit avoir plus de hauteur que la tierce partie de son vase, et se doit amortir au diamètre de la gorge ou encolure du chapiteau (je dis par où il joint au nu de la colonne), même ne passer l'étendue de ce nu par en haut, car ordinairement cela s'observe en toutes manières de colonnes.

En vérité par ce que j'ai pu connaître en recherchant les traits des bâtiments antiques, aucuns ouvriers entre autres donnèrent de hauteur au chapiteau dorique le demi-diamètre de sa colonne, par en bas, avec une quarte partie davantage, laquelle hauteur après ils divisèrent en onze égalités, dont ils en baillèrent les quatre au tailloir ou couvercle, autant au vase, et trois à l'encolure ; puis encore partirent-ils ce dit couvercle en deux pour faire de l'une la cimaise ou doucine, de l'autre le plinthe de dessus. Conséquemment ils vinrent à diviser le vase aussi en deux parties, dont la base fut pour les carcans et colleris environnant le fond ; et en cestui-là quelques-uns taillèrent des rosaces, et les autres des feuilles à plaisir. Voilà comment oeuvrèrent les Doriques.

Or venons maintenant au chapiteau ionien. Sa hauteur se doit faire égale au demi-diamètre de la colonne par en bas, puis vous la partirez en dix et neuf parties, desquelles vous en donnerez trois au couvertoir, quatre à l'écorce ou plate-bande, d'où procède la volute, six au vaisseau, et puis les six restantes au contourné-

[f. C 4v°

Illustration : ordre ionique du temple de la Fortune Virile à Rome]

ment de la volute qui se retourne contre-mont. La largeur de ce couvercioir soit en tous sens pareille au diamètre de l'empîement de la colonne. La largeur aussi de l'écorce à la plate-bande, qui prend depuis le front du chapiteau jusques au derrière, sera égale à celle du couvercle ; et sa longueur pendra sur les côtés, où elle se tortillera en forme de limace. Le nombril ou centre de laquelle étant au côté droit, sera distant du gauche son pareil par vingt et deux modules, même sera ce nombril justement entre treize d'iceux, à compter depuis le plafond du couvercle jusques au dernier point. Et pour faire cette limace ou volute, vous y procéderez en cette sorte.

Dessus la ligne à plomb, environ le milieu, faites-y un petit rond, duquel le demi-diamètre comprenne un module d'étendue ; après marquez un point dessous, autant dessus, et encore deux entre deux. Cela fait, mettez le pied ferme de votre compas sur celui qui est plus haut que le centre, et l'autre pied mouvant jusque sous le fond du couvercle, puis tournez contre-bas, tant que vous arriviez au dernier point de treize, pour faire un demi-cercle justement, qui réponde au niveau du centre.

Adonc restreignez le compas, et appliquez le pied ferme droit sur le petit point marqué en fond de l'œil, et le mobile prenne au bout de la ligne où le grand demi-cercle se sera terminé, puis le tournez en contre-mont ; et ce faisant par demi-ronds impareils, vous aurez formé un chantournement de limace, adonc continuez ainsi jusques à ce que vous retrouviez la circonférence du petit rond fait au milieu, et vous aurez par bon art ordonné la volute, comme vous pourrez pleinement voir en cette figure *précédente*.

Le bord du vase s'accoutre de manière que depuis l'écorce il se rejette en dehors gardant rondeur et ait de saillie deux modules sans plus ; mais avisez que l'amortissement se rapporte bien droit au nu de la colonne par en haut. Les ceintures ou doublements des volutes qui viennent conjointre aux parties de devant sur les côtés du chapiteau, seront toujours plus grosses au commencement qu'au milieu et à la fin. L'épaisseur du premier demi-cercle se prendra sur le bord du vaisseau, y ajoutant un seul demi-module. Pour l'ornement du couvercle on lui fera une cimaise ou doucine, ayant sa gueule d'un module et demi, et sera encavée en forme de canal, jusques en profondeur d'un seul demi-module ; et la largeur du petit carré l'environnant sera d'une quarte partie de ce canal, puis au milieu du front, et dessous la nacelle, seront taillés des feuillages et fruits. Aux parties du vase régnautes sur les fronts y aura des ovales, et sous celle-là des billettes. Les rouleaux des côtés seront bien revêtus d'écaïlles ou de feuilles. Voilà comment il faut faire le chapiteau ionique.

f. D

[Illustration :] « Cet ordre ionique est au temple de Fortune Virile. »

[f. D 1v°

Illustration : ordre ionique du théâtre de Marcellus]

Mais pour venir à celui de Corinthe, sa hauteur comprend le diamètre tout entier du bout d'en bas de la colonne et la faut diviser en sept parties égales, dont l'une se doit donner à l'épaisseur du tailloir ou latastre, et les autres six restantes au vaisseau, le fond duquel se rapportera justement au nu de la colonne par en haut, non compris en ce le gorgerin, qui doit avoir tant de saillie que son extrémité se rapporte à la grosseur de la colonne par en bas. La largeur du tailloir doit avoir dix modules d'étendue, dont il faut tailler en biais les cornes de tous les quatre coins, seulement d'un demi module, qui n'est pas ainsi qu'aux tailloirs des autres chapiteaux, car ceux-là sont formés entièrement de lignes droites, mais lesdits de Corinthe, dont nous traitons présentement, se cambrent en dedans, de sorte que leur concavité se réduit au bord du vaisseau, qui doit poser sur le nu de la colonne. La cimaise de ce tailloir emporte seulement une tierce partie de son épaisseur. et ses moulures sont semblables à celles du gorgerin que nous mettons au bout d'en haut d'une colonne. La plate-bande et le petit carré ceignent le vaisseau qui est à deux hauteurs de feuillage, en chacun desquels y a huit feuilles, dont celles du premier sont de deux modules en hauteur, et autant portent les secondes. Le reste de la mesure est donné aux vrilles qui sortent hors les gousses de ces feuilles et montent contre-mont jusques au bord du vase au-dessous du tailloir. Le

nombre de ces vrilles est seize, à savoir quatre de chacun côté ou face du chapiteau, où elles s'entortillent de bonne grâce, deux à droite et deux à gauche, même se jettent en dehors en façon de volute ou limace, huit sous les cornes du tailloir et huit sous la rosace. Mais celles-là se joignent et font ainsi qu'une cartouche double. Ces rosaces dont je viens de parler, semblent sortir du vase et n'excèdent jamais l'épaisseur du tailloir, ains les y voit-on de front justement contre les milieux, comme si elles y étaient plaquées. Le bord du vase qui représente une lisière ou plate-bande, se voit tout alentour du rond, si ce n'est où les vrilles le cachent. Toutefois il faut estimer que ce bord est compris en la mesure. Les crépélures des feuillages doivent avoir cinq ou sept doigts de distance de l'un à l'autre, et leurs contournements d'en haut se doivent rejeter en dehors et pendre contre-bas d'une demi-partie de module. En vérité c'est une belle chose, et digne d'être observée, tant en la refente des feuilles de ce chapiteau corinthien qu'en toutes autres entretailles, que les traits soient cavés bien en profond. Et voilà comment se doit conduire l'ouvrage de Corinthe.

f. D 2

[Illustration :] « Cet ordre ionique est au théâtre de Marcellus à Rome. »

[f. D 2v°

Illustration :] « Chapiteau ionique antique. »

Quant est de nos Italiens, je dis qu'ils ont assemblé en leurs chapiteaux tous les ornements qui se trouvent aux autres, et que la raison de les faire n'est en rien dissemblable à celle de Corinthe, tant en vase, tailloir, feuillages que rosaces ; mais seulement en lieu des vrilles, ils mirent sous les quatre cornes du tailloir des anses ayant de saillie deux modules entièrement, et au bord du vase qui est nu en la mode corinthienne, ils y appliquèrent ornement ionique, duquel sortent des gousses qui entrent et se vont mêler parmi le contournement des vrilles, et à la lisière d'icelui vase, faite à ovales, n<i> plus n<i> moins qu'une coupe godronnée, et des billettes en son petit carré au-dessous.

### De l'architrave qui se met sur les chapiteaux, ensemble des solives, ais, tringles, modillons, tuiles plates, faîtières, cannelures et autres particularités qui s'appliquent sur les colonnes.

Étant les chapiteaux posés sur les colonnes, on met l'architrave dessus, puis les solives, les ais, et autres telles choses convenant à faire couverture. Mais en toutes ces particularités, les nations sont bien fort différentes, spécialement les Ioniens d'avec les Doriens, et ce néanmoins

[Gravure sur cuivre insérée entre ff. D 2v° et D 3

Légende :] « Mesure des trois manières de chapiteaux dorique, ionique, corinthe, à l'exemple de l'antique par Jean Bullant À Écouen 1564 Avec privilège du Roi. »

f. D 3

[Illustration :] « Mesure de porte ionique convenable aux temples selon les bons architectes doriens, ioniens et corinthiens. »

ils conviennent en aucunes parties. Car quant à l'architrave, ils le font de sorte que jamais son équarrissage d'en bas ne passe le diamètre d'en haut de la colonne, mais bien donnent-ils à la superficie autant de large comme en porte l'empiètement de ladite colonne.

Nous appelons corniches les parties d'amont qui ont saillie au-dessus de l'architrave ; et en [f. D 3v°

Illustration :] « Ordre corinthe selon la doctrine de Vitruve. »

celles-là, le plaisir des ouvriers antiques fut qu'autant que chacune membrure serait haute, autant eut-elle de forget. Davantage ils voulurent faire ces corniches penchantes en devant d'une douzième partie de leur mesure, à raison qu'ils avaient trouvé par expériences que si on les tient toutes droites, il semble à la vue affaiblie qu'elles se rejettent en arrière.

Les Doriens firent donc leur architrave de non moindre hauteur que la moitié du diamètre de la colonne par en bas, et le partirent en trois fascés, la plus basse desquelles ils ornèrent de

certaines petites tringles, et chacune ayant sous soi six fiches pour mieux arrêter les solives, dont les tenons entrant par mortaises jusques outre la plus haute partie de l'architrave, se venaient ranger à l'encontre d'icelles tringles, et ce faisaient-ils, afin que ces solives ne pussent rentrer en dedans. Et est à noter que les ouvriers compartirent premièrement toute cette hauteur d'architrave en douze modules, sur quoi devaient être prises toutes les autres mesures ensuivantes. À la première ou plus basse partie ils lui donnèrent quatre modules, six à cette-là du milieu, et deux à la plus haute, puis de ces six de celle du milieu, la valeur d'un était donnée à la tringle, et un autre aux fiches de dessous. La longueur de ces tringles portait douze modules, et l'espace étant entre deux d'entre elles en comprenait seulement dix-huit.

Sur les architraves s'asseyaient les solives, dont les fronts coupés en ligne perpendiculaire ou à plomb se jetaient en dehors d'un demi-module en saillie. Leur largeur était correspondante à la hauteur du sommier sur quoi elles posaient et avaient de haut une moitié toute entière plus que ledit sommier, si que cela montait à dix-huit modules. Au front ou face de ces solives se m<a>rquaient en ligne perpendiculaire trois entailures également distantes et tracées à l'équerre, dont l'ouverture comprenait un module ; et depuis leurs vives arêtes retournant en dedans, cela était rabaissé en biseau jusques à demi-module de chacun côté. L'espace concavé entre deux de ces solives (s'il fallait faire l'ouvrage riche) se remplissait de tables également larges, et le milieu de ces

f. D 4

[Illustration :] « Corinthe. »

solives répondaient (*sic*) justement aux centres des colonnes à elles supposées. Mais (comme nous avons déjà dit) les bouts d'icelles solives passaient outre la face de muraille d'un demi-module seulement, et lesdites tables plaquées entre deux répondaient à la vive arête de la moulure du sommier qui les soutenait.

En ces tables étaient taillées des têtes de bœuf, des bassins ou telles autres fantaisies ; et sur les bouts d'en haut des solives, même sur icelles tables, se mettaient des tringles larges de deux modules pour servir des cimaises. Puis cela dépêché, s'appliquait par-dessus une lisière large de deux modules, en quoi était taillée une doucine.

À l'opposite par dedans œuvre se mettait le pavé jusques à la hauteur de trois modules, dont une des parties est faite à ovales, pour représenter (à mon avis) les cailloux du pavé, qui éboulent aucunes fois par trop grande redondance de mortier. Encore par-dessus tout cela y mettaient-ils des modillons aussi larges que les solives, et aussi hauts que le pavé, même répondant pièce pour pièce en ligne à plomb de chacune solive ; mais ils avaient douze modules de saillie, et étaient leurs fronts entaillés en lignes perpendiculaires, garnis de cimaises et gueules droites ou canaux, chacune desquelles gueules portait une moitié et un quart de son modillon. Dedans les plafonds qui se montraient pendant sur iceux modillons, les ouvriers y faisaient des rosaces, ou des feuilles de branque ursine et autres enrichissements à leur plaisir.

Par-dessus lesdits modillons se posait le linteau contenant quatre modules, composé d'une plate-bande, d'une cimaise et d'une doucine, laquelle avait pour sa part un module et demi. Puis s'il fallait y mettre un frontispice, il s'accordait avec la corniche, par especial sur les angles, où toutes les moulures se rapportaient les unes avec les autres, si bien qu'il n'y avait à redire. Toutefois encore différait ce frontispice d'avec les corniches, que jamais on ne mettait de larmier en sa haute membrure, ains n'y faisait-on seulement en ouvrages doriques fois une cimaise ou doucine portant quatre modules d'épaisseur. Mais en corniches qui ne devaient être couvertes de frontispices, on y mettait bien ce larmier ; et de ces frontispices j'en traiterai tantôt. Voilà comment les Doriens en firent.

Quant aux Ioniens, je suis d'avis que par bonne raison ils ordonnèrent que sur hautes colonnes l'architrave serait de plus grande épaisseur, mais qui le voudra faire de la forme dorique, ce ne sera sinon bien fait. Toutefois voici qu'ils en conclurent. Si les colonnes sur quoi il poserait devaient porter vingt pieds de haut, il fallait partir cette hauteur en treize et lui en donner l'une.

S'ils en devaient avoir jusques à vingt et cinq, il leur en convenait une douzième, si trente, une onzième, et ainsi conséquemment.

Or cette architrave Ionique doit être de trois pièces, non compris la cimaise, et celles-là se doivent diviser en neuf, dont ladite cimaise en doit emporter deux ; et pour moulure aura une doucine. Après ils divisèrent encore en douze ce qui était sous la cimaise et en donnèrent trois mesures à la partie de bas, quatre à celle du milieu, et cinq à la plus haute, amortissant sous icelle cimaise.

Si est-ce pourtant qu'aucuns d'entre eux n'y voulurent point de cimaise dessus leur architrave, mais d'autres en voulurent bien ; quelques-uns aussi se contentèrent d'une gueule droite, portant sans plus une cinquième partie de sa plate-bande, et les autres d'un petit carré n'ayant qu'une septième. Au moyen de quoi vous trouverez parmi les œuvres des

[f. D 4v°

Illustration :] « Corinthe selon la doctrine de Vitruve. »

antiques, ces moulures changées ou mêlées, suivant les raisons de diverses man<u>factures, lesquelles ne sont à blâmer ; ce néanmoins entre toutes les autres, il semble que toujours aient plus estimé l'architrave de deux bandes que de trois, et de ma part je le tiens pour dorique, pourvu qu'on en ôte les tringles et les fiches. Et voici comme ils le faisaient.

Toute sa hauteur était par eux partie en neuf modules, dont ils donnaient l'un à la cimaise avec deux tiers de ce module.

La plate-bande moyenne en avait trois, avec semblablement sa tierce, puis la plus basse emportait le reste. Cette cimaise avait pour ses moulures un canal ou nacelle, comprenant la moitié de son espace, et était d'un côté garnie d'un petit carré, et d'un bosel ou membre rond de l'autre.

Plus en la plate-bande du milieu se mettait dessous le bosel un filet en lieu de cimaise, lequel portait la huitième partie de toute la susdite plate-bande ; et à celle de dessous était faite une gueule droite, portant la troisième partie de sa largeur. Dessus cet architrave ils posaient leurs solives, mais les bouts ne s'en montraient point ainsi qu'en l'ouvrage dorique, ains les coupaient dans le massif, puis les recouvraient d'une table continue, que je nomme bande royale, laquelle s'unissait à niveau de la face extérieure de la muraille, et portait autant de hauteur que tout le corps de l'architrave étant sous elle. En sa superficie ils y taillaient des vases, ou autres choses appartenantes à sacrifice, mais par especial des têtes de bœuf disposées par intervalles, dont les cornes étaient char-

f. E

[Illustration :] « Corinthe selon la doctrine de Vitruve. »

[f. E 1v°

Illustration :] « Cet ordre corinthe est du dedans du Panthéon autrement dit la Rotonde à Rome. »

gées de festons à fruits et à feuilles qui pendaient d'un côté et d'autre. Au-dessus de cette bande royale, ils y mettaient une cimaise, qui n'avait que la largeur d'une doucine portant quatre modules pour le plus et trois pour tout le moins. Après ils asseyaient les ais pour porter le pavé, lesquels avaient de saillie un degré comprenant quatre modules d'épaisseur ; et sur iceux aucuns ouvriers formèrent des bretures en guise de planches faites à la scie. Mais d'autres les voulurent tous unis comme passés sous le rabot. Puis sur ces ais posè-

f. E 2

[Illustration :] « Ordre corinthe du dedans du Pantheon autrement dit la Rotonde à Rome. »

[f. E 2v°

Illustration : feuille de laurier]

rent le pavé ou des solives en travers, dont les modillons avaient convenable saillie, et portait chacun trois modules d'épaisseur, les vides ou entre-deux desquels étaient ornés d'ovales. La plate-bande régnant dessus et servant de fronteau avait quatre modules de hauteur ; et l'autre encore étant plus haut, couvrant et gardant de la pluie les bouts d'iceux modillons, comprenait de largeur six modules et demi. Les moulures qui les paraient, et sur quoi s'écoulait la pluie, avaient

deux modules en hauteur, et n'étaient composées fors que d'une gueule ou bosel. Pour l'accomplissement de tout, il y avait une doucine de trois modules ou quatre pour le plus, en laquelle tant les Ioniens que les Doriques appliquaient des têtes de lion, pour servir de gargouilles à jeter les eaux ; mais ils prenaient garde surtout à ce que lesdites eaux coulant à bas ne mouillassent les hommes entrant au temple ou en sortant, ou que elles ne retournassent en dedans, et à ces fins étoupaient les gargouilles, dont ce fut peu ensuivre (*sic*) telle incommodité.

Au regard des Corinthiens ils n'ajoutèrent aucune chose à l'œuvre des sommiers et leurs travonaisons, fors seulement qu'ils ne recouvraient point les modillons ainsi que les Ioniens, et n'y faisaient point de triglyphes comme les Doriques, ains les ornaient sans plus d'une doucine par le bout d'en haut et leur donnaient autant d'espace entre l'un et l'autre qu'ils avaient de saillie hors la muraille ; et en tout le reste des moulures suivaient iceux Ioniens.

*Et ne sera que bon de parler de l'origine de ces piédestaux, ces excellents architectes, leur advint que ne trouvant toujours pierres assez longues pour leur affaire, furent contraints de mettre en leurs ouvrages des colonnes plus petites que le devoir ; mais voyant que cela n'avait la grâce qu'ils eussent bien voulu, raison leur apprit à mettre des piédestaux dessous afin de les conduire à la hauteur requise. Après avoir contemplé et pris garde aux ouvrages, ils trouvèrent évidemment que les colonnes n'étaient guère plaisantes ès portiques si on ne les levait à certaine hauteur et qu'elles ne fussent de mesure convenable. À la vérité qui se peut passer d'y en mettre, la tige de la colonne en est bien plus plaisante et superbe.*

f. E 3

[Illustration : plan et élévation du chapiteau corinthien du Panthéon à Rome]

[f. E 3v°

Illustration : ordre du temple des Dioscures à Rome]

Les tiges de ces colonnes exposées à l'air ouvert se montrent beaucoup plus menues que celles qui sont en lieu sombre, et plus sont-elles cannelées, plus se rendent-elles grosses à la vue. À cette cause, faites celles des coins toujours plus massives ou plus cannelées que les autres, puisqu'ainsi est qu'elles sont plus sujettes à la lumière. Ces cannelures se font ou tout du long de la colonne, ou en tournant ainsi qu'une limace ; mais les Doriques les font volontiers en montant droit à mont, et celles-là entre les Architectes se nomment coutumièrement stries. Vrai est qu'iceux Doriques n'en mettaient jamais plus de vingt sur un corps de colonne, mais toutes les autres nations y voulaient vingt et quatre, combien qu'aucunes distinguaient ces cannelures par une lisière ou carré entre deux, laquelle ne portait moins d'une tierce partie ni plus d'une quarte en largeur du vide d'une des cannelures qui se cavaient toujours en demi-rond ; et quant aux Doriques, ils n'y faisaient point de lisière, ains les menaient à vive arête, et le plus souvent toutes planes, et s'il advenait qu'ils les creussent, c'était sans plus de la quarte partie d'un cercle, encore les arêtes s'entretouchaient. Aucuns aussi emplissaient de rudentures la tierce partie des stries, répondant devers l'empiètement de la colonne, et ce pour donner ordre que les arêtes interposées ne s'en rompissent pas sitôt, ains fussent moins sujettes à tous heurts.

Certainement la cannelure qui est menée tout au long de la colonne depuis le bas jusques au haut, fait que la tige s'en montre beaucoup plus grosse. Mais celle qui tourne en limace contraint la vue à varier ; toutefois tant plus sera sa façon approchante de la ligne perpendiculaire, plus en apparaîtra la colonne massive.

f. E 4

[Illustration :] « Cet ordre corinthe est à Rome allant du Capitole au Colisée. »

[f. E 4v°

Illustration : profil de l'entablement corinthien à corniche modillonnaire, schéma des cannelures]

f. F

[Illustration :] « Mesure de la porte corinthe du temple de la Sibylle à Tivoli. »

[f. F 1v°

Illustration :] « Ordre composite selon Vitruve »

Jamais ouvriers ne firent plus de trois entortillements de cannelures sur une tige, ni moins que d'une toute entière. Or quelles qu'elles soient, ou droites ou tortues, toujours les faut-il mener égales depuis le pied jusqu'au coleris, à ce qu'il n'y ait point de difformité ; et pour apprendre à les creuser, il ne se faut servir que du joint de l'équerre.

*Combien que j'aie traité par ci-devant du rapetissement des colonnes selon Léon Baptiste, qui se rapporte à la règle de Vitruve, toutefois il m'a semblé fort expédient de faire encore cinq figures selon les règles dudit Vitruve, et en chacune desquelles j'ai tout ce qui est nécessaire assez amplement des<si>né pour bien donner à entendre les mesures aux ouvriers qui n'ont point la connaissance des lettres si je ne m'abuse au texte.*

*Voici que dit Vitruve.* Les retraites ou rapetissements de ces colonnes par le bout d'en haut se doivent faire en telle sorte, que si chacune d'icelles a depuis le fond jusques à l'autre bout, environ quinze pieds de mesure, le diamètre par en bas se doit diviser en six parties, et de celles-là suffira que le bout d'en haut en ait cinq. *Quant à la hauteur de l'architrave, la raison sera telle qu'elle devra contenir la moitié du diamètre d'icelle colonne par en bas, puis le diviser en trois parties. Les trois seront pour la frise et quatre d'icelles seront données à la corniche.*

De celle qui sera de quinze à vingt pieds, le diamètre par en bas devra être parti en six égalités et demie, dont il en faudra donner cinq et demie au bout d'en haut. *La hauteur d'icelle colonne se divisera en treize, et l'une de ces parts sera la mesure de l'architrave et se divisera comme ci-devant est dit pour la frise et corniche.*

D'une autre qui avait de vingt à trente pieds soit divisé le diamètre par en bas en sept portions et demie, desquelles on en baillera six et demie au bout d'en haut, *et ce sera son rapetissement convenable ; la hauteur d'icelle colonne se partisse en douze portions et demie, et l'une servira pour la hauteur de l'architrave, qui se divisera en trois, dont trois et demie sera pour la frise, et quatre et demie pour la corniche.*

Quand il s'en présentera de trente à quarante pieds de hauteur, divisez leur bout d'en bas en sept parties et demie, puis donnez les six et demie à celui d'en haut, *et ainsi vos colonnes auront bonne retraite. La hauteur d'icelle colonne soit divisée en douze portions ; l'une servira pour la hauteur de l'architrave, qui se partira en trois, les quatre seront pour la frise, et les cinq pour la corniche.*

Mais si vous en trouvez de quarante à cinquante pieds, il vous faudra partager leur diamètre en huit divisions, dont vous en donnerez les sept à la retraite du bout d'en haut, et ce sera droitement ce qui lui appartient.

f. F 2

[Illustration :] « Cet ordre composite est à l'arc triomphal de Titus Vespasien à Rome. »

*Pour les proportions de ces membres, voilà comment se doivent prendre (selon mon avis) à l'équipollent des colonnes, comme voyez par les figures, à raison que tant plus la vue de l'homme tire en haut, avec plus grande difficulté peut-elle pénétrer la grosseur de l'air. Par quoi venant à succomber et à perdre sa force pour avoir de ce grand espace, elle rapporte au jugement une incertaine proportion de modules ; et de là vient que pour donner bonne apparence aux membres d'un bâtiment, il y faut toujours ajouter un supplément raisonnable, comme voyez à cette ionique, en laquelle je laisse à la discrétion de tout bon ouvrier les mesures convenables pour les hauteurs de l'architrave, frise et corniche. Certes ceux qui en voudraient bien et proprement disposer, ne doivent être ignorants (témoin, Vitruve) de géométrie et perspective, qui sont les deux principales parties d'un bon architecte, afin que l'ouvrage vienne à représenter une convenable quantité de grandeur, qui contente la vue des regardants.*

*Il m'a semblé n'avoir été hors de propos de faire les trois sortes de portes, qu'avez pu voir ci-dessus, suivant chacune son ordre, avec si bonne déclaration que chacun s'en devra contenter. Ces portes sont fort convenables aux temples, dont on pourra aisément connaître comment il s'en faudra servir suivant leurs ordres en tels endroits que le lieu le requerra.*

*Tous les bons architectes, tant ioniques, doriens que de Corinthe, avaient accoutumé de tenir leurs ouvertures par haut plus étroites d'une quatorzième partie que par le bas, et la hauteur de l'édifice depuis le parterre jusques aux voûtes était divisée en sept égalités, ou bien trois et demie ; ils en donnaient les deux (qui font les quatre de sept), à la hauteur du jour, laquelle hauteur était aussi mi-partie en douze, dont les cinq et demie faisaient la largeur de l'entrée par en bas. Les portes ioniques soient aussi hautes comme les doriennes, et leur largeur se prenne sur la hauteur divisée en deux portions et demie, ou bien en cinq précisément, dont les trois (qui valent une et demie d'i-*

[f. F 2v<sup>o</sup>

Illustration :] « Cet ordre composite est à l'arc de Titus Vespasien à Rome. »

[Planche sur cuivre ajoutée :] « Chapiteau composite à l'exemple de l'antique P<ar> J. Bullant À Écouen Avec privilège du Roi. »

[Planche sur cuivre ajoutée : Chapiteau corinthien et chapiteau ionique  
Légende :] « À Écouen P<ar> Jean Bullant. »

f. F 3

[Illustration :] « Cette volute composite est antique. »

*celles deux et demie) fasse la largeur du bas de l'ouverture ; et le rétrécissement par en haut, tel comme j'ai dit des doriques. Les corinthiennes se font par même raison que les doriques. Mais qui voudra faire plus à plain les convenances et différences de celles-ci, lise Vitruve en son quatrième livre chapitre sixième. Car d'autant qu'il me semble les avoir suffisamment déclarées par les figures, pour en donner certaine et entière connaissance aux ouvriers besognant au compas et à l'équerre, je n'en dirai davantage en cet endroit.*

*Aussi je ne me suis voulu arrêter à chacun ordre pour déclarer et épilucher par le menu leurs symétries, et le moyen d'y procéder selon leurs différences, pour autant que les figures les démontrent assez amplement, et ne vous faut émerveiller (ami lecteur) si les symétries de ces ordres sont figurées en plusieurs et diverses grandeurs, car mon intention n'a été autre que de les déclarer aux ouvriers le plus clairement et parfaitement que mon petit entendement les a su comprendre ; et qui voudra attentivement et curieusement rechercher chacun point avec le compas, il trouvera que le tout se rapportera bien et dûment selon le texte et règle de Vitruve, lequel je me suis essayé de suivre au plus près qu'il m'a été possible.*

[f. F 3v°

Illustration :] « Les cinq manières de colonnes en différences de hauteur pour savoir comment il faut donner à chacune colonne son rétrécissement convenable, comme il appert par les figures ci-dessus, suivant les règles de Vitruve. »

[f. F 4

Illustration : deux schémas de rétrécissement des colonnes]

Fin des cinq manières de colonnes à l'exemple de l'antique suivant la doctrine et règle de Vitruve,  
Fait par Jean Bullant à Écouen.

1564.

n. f.

### Quatrain.

L'âge et le temps mettront en ouverture  
Tout ce qui est en la terre caché :  
Et musseront sous noire couverture  
Ce qu'on a vu, tenu, passé, marché.

Aux architectes français.

Sonnet.

Gentils ouvriers, qui d'un soin curieux  
Allez cherchant ès plus vieilles reliques  
Les vrais portraits des bâtiments antiques  
Élaborés d'un art industriel ;  
Sans autre part les esprits soucieux  
Vous travailler, pour en voir les pratiques :  
Venez ici, et aux profits publiques  
Imitez en les plus laborieux.  
Si qu'or, avant on voye en-my la France  
Maints beaux Palais d'orgueilleuse apparence  
Ne céder point aux Babylo niens :  
Comme or Bullant en diverse manière  
Vous en prescrit la forme singulière  
Sur le patron des ouvriers anciens.

[Planche sur cuivre ajoutée :] « Les cinq manières de colonnes enrichies » / « À Écouen P<ar> J. Bullant.  
1566. »